

Henri Grégoire dit l'abbé Grégoire¹.

De la traite
et
de l'esclavage
des Noirs et des Blancs ;
par
un ami des hommes de toutes les couleurs.

« If you have a right to enslave others, there may be others who have a right to enslave you.” Price ,
on the American revolution

Chapitre premier.

De la traite des Noirs.

Thémistocle annonce aux Athéniens que, pour accroître la puissance de la république et la délivrer d'un ennemi redoutable, il a un plan infallible, mais qui ne peut être révélé au public. Aristide est nommé pour être dépositaire de ce secret et apprécier l'utilité du plan de Thémistocle qui consiste à brûler la flotte de Xerxès réunie dans un port. Aristide, persuadé que le salut même de la patrie serait acheté chèrement par un acte contraire à la morale, déclare à l'assemblée que le moyen proposé serait très avantageux mais qu'il est injuste ; et il est rejeté.

Dans un traité avec les Carthaginois, Gelon, roi de Syracuse, stipule expressément qu'ils n'immoleront plus d'enfants à Saturne ; et vingt-trois siècles après, en 1814, dans un traité avec l'Angleterre, on stipule, que pendant cinq ans encore, les Français pourront faire la traite des nègres c'est-à-dire voler ou acheter des hommes en Afrique, les arracher à leur terre natale, à tous les objets de leur affection, les porter aux Antilles, ou, vendus comme des bêtes de somme, ils arroseront de leur sueur des champs dont les fruits appartiendront à d'autres, et traîneront une pénible existence, sans autre consolation, à la fin de chaque jour, que d'avoir fait un pas de plus vers le tombeau. Aristide et Gelon étaient idolâtres, nous sommes chrétiens.

À peine ai-je tracé ces mots qu'on me crie en anglais et en français : *The King can do not wrong, le roi ne peut pas faire mal*. Actuellement, en France comme en Angleterre, on accorde fictivement au chef de l'État la faculté d'être infallible et impeccable. La responsabilité ne pèse que sur les ministres. C'est donc contre des actes ministériels que sont dirigées nos observations ; mais, comme dans la stipulation de la traite des nègres, ils n'étaient que les organes des marchands d'hommes, il n'est pas inutile d'envisager un moment la conduite que, depuis vingt-cinq ans, ont tenue la plupart de ces derniers.

Jadis ils avaient mis sérieusement en problème si les Noirs pouvaient être comptés dans la classe des êtres raisonnables. Bientôt il fallut céder à la multitude des faits qui, sur cet artifice, les assimilant aux Blancs, atteste d'identité et l'unité de l'espèce humaine. Les partisans de la traite déclarent présentement qu'il est absurde d'élever des doutes à cet égard ; ils se réduisent à contester aux Noirs des facultés intellectuelles aussi énergiques, aussi étendues que celles des Blancs.

On pourrait leur répondre que les talents ne sont pas à la mesure des droits : aux yeux de la loi, le domestique de Newton était légal de son maître. Mais, pour établir la supériorité des Blancs, quels sont les moyens de comparaison ? Dans une brochure nouvelle sur l'esclavage colonial, on lit textuellement que *le Noir n'est susceptible d'aucune vertu*. Cette assertion n'est-elle pas un blasphème contre la nature et son Auteur ? Vice et vertu sont des termes corrélatifs : à un être insusceptible de moralité, pourrait-on reprocher une perversité qui serait le résultat inévitable de sa nature ? Des circonstances accidentelles et des causes locales ont empêché ou arrêté en Afrique la

¹ Le nom de l'auteur n'est pas indiqué sur le livre. Adrien Egron, imprimeur. 1815.

marche de la civilisation ; mais, quand les Africains en ont partagé des avantages, sont-ils restés inférieurs aux Blancs en talents et en vertu ? Les preuves du contraire, accumulées dans l'ouvrage sur la *Littérature des Nègres*, pourraient être fortifiées de nouvelles preuves.

Dans les désastres de Saint-Domingue, des forfaits épouvantables ont été commis par des hommes de toutes les couleurs. Mais à des Blancs seuls appartient l'invention infernale d'avoir tiré à grands frais, de Cuba, des meutes de chiens dévoreurs, dont l'arrivée fut célébrée comme un triomphe. On irrita, par une diète calculée, la voracité naturelle de ces animaux, et, le jour où l'on fit, sur un Noir attaché à un poteau, l'essai de leur empressement à dévorer fut un jour de solennité pour les Blancs de la ville du Cap, réunis dans des banquets préparés autour de l'amphithéâtre, pour jouir de ce spectacle digne de cannibales. Comparer ici la conduite des Blancs, qui se disent civilisés et chrétiens, à celle des esclaves qui, pour la plupart, avaient été privés de ressources de l'éducation et des lumières de l'Évangile, et voyez à qui reste l'avantage du parallèle.

Depuis vingt-cinq ans, des calomnieux n'ont cessé d'imputer les troubles de Saint-Domingue aux *amis des noirs*. Si la justification de ceux-ci n'était pas portée à l'évidence, il la trouverait dans l'aveu franc et naïf d'un colon dont l'ouvrage vient de paraître.

En 1791, M. Du Chilleau gouverneur de Saint-Domingue, ayant convoqué les milices de la province de l'Ouest pour célébrer la fête du 14 juillet, on y vit rassembler les dragons coloniaux blancs et les dragons nègres et mulâtres libres. On distribua des rubans tricolores au premier ; les autres s'attendaient avec raison à recevoir la même faveur, mais, sur des réclamations de quelques Blancs, on la refusa aux dragons noirs et sang-mêlé. M. Grouvel avoue « que la guerre civile prit naissance à l'occasion de ce refus aussi injuste que ridicule ».

Dans l'immensité d'ouvrages et d'opuscules publiés sur les colonies par des planteurs, il en est peut-être plus de cent où ils assurent que le travail de la culture, dans ces contrées brûlantes, excède les forces des Européens et ne peut être exécuté que par des Nègres. Les partisans de l'esclavage éludaient ou niaient les faits qu'on leur opposait, et ces dénégations étaient communément assaisonnées d'injures aux *amis des Noirs* ; et voici un autre colon qui les justifie encore sur cet article ; le passage mérite d'être cité.

« Les enrégés, ou *trente-six mois*, qui étaient des Blancs, faisaient dans l'origine de l'établissement de Saint-Domingue ce que font aujourd'hui les nègres. Même de nos jours, presque tous les habitants de la dépendance de la Grande Anse, qui sont en général des soldats, des ouvriers ou de pauvres Basques, cultivent de leurs propres mains leurs habitations.

Oui, je le soutiens et j'en ai l'expérience, les Blancs peuvent sans crainte cultiver la terre de Saint-Domingue ; ils peuvent labourer dans les plaines depuis six heures du matin jusqu'à neuf, et depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'au soleil couché. Un Blanc avec sa charrue fera plus d'ouvrage dans sa journée que cinquante Nègres à la houe et la terre sera mieux labourée ; les Blancs, en outre, seront plus propres à cultiver les jardins, à former et à entretenir les prairies dont on manque dans ce pays pour l'amélioration des bestiaux, des chevaux et autres animaux. »

Un des écrivains qu'on vient de citer trouve bon que les nègres soient soumis au fouet. « Des soldats, nous dit-il, passent aux verges, aux courroies, sont fusillés ; faut-il pour cela supprimer les militaires ? » Les notions les plus simples du sens commun repoussent toute parité entre des punitions infligées en vertu d'un jugement fondé sur les lois militaires et les punitions arbitraires infligées aux esclaves.

Si l'on en croit beaucoup de planteurs, les esclaves travaillant sous le fouet d'un commandeur étaient plus heureux que nos paysans d'Europe, quoique jamais il n'ait pris envie à aucun de ces prolétaires des colonies nommés petits blancs d'échanger sa situation avec celle d'un Noir ; et, en dépit des arguments par lesquels on veut convaincre ces Noirs de leur bonheur, ils s'obstinent à ne pas y croire. Notre intérêt, disent les colons, n'est-il pas de ménager nos esclaves ? Les charretiers de Paris tiennent précisément le même langage en parlant de leurs chevaux, qui, par une mort anticipée, périssent excéder d'inanition, de fatigue et de coups. Si des relations sans nombre n'avaient appris à l'Europe le sort des esclaves dans les Antilles, il suffirait de jeter les yeux sur le tableau déchirant qu'en a tracé un ecclésiastique qui, pendant son séjour à Saint-Domingue, déployait à leur égard une charité compatissante. Tel est peut-être le motif pour lequel l'ouvrage anonyme du père Nicolson est

rarement cité dans les écrits des partisans de l'esclavage. Pour émouvoir la pitié, ils parlent de leurs sueurs : ont-ils jamais articulé un mot, un seul mot sur les sueurs de leurs esclaves ? Quel moyen de raisonner avec des hommes qui, si l'on invoque la religion, la charité, répondant en parlant de cacao, de balles de coton, de balance du commerce ? Car, vous disent-ils, que deviendra le commerce si l'on supprime la traite ? Trouvez-en un qui dise : en la continuant, que deviendront la justice et l'humanité ?

Rappellerai-je les inculpations banales et les mensonges multipliés dont la répétition tenait lieu de preuves. Ils assuraient que les amis des Noirs, vendus aux Anglais, payés par les Anglais et par les Noirs, étaient ennemis des Blancs, voulaient faire égorger les Blancs. Comme si l'on ne pouvait pas, si l'on ne devait pas aimer simultanément les uns à l'égal des autres !

Lorsqu'à l'Assemblée constituante la discussion avait lieu sur le sort des esclaves ou des sang-mêlé, les députés qui avaient demandé qu'on restreignît l'autorité des maîtres pour étendre celle de la loi devenaient par la même les objets de l'animosité de ceux-ci, qui, le lendemain, faisait crier dans les rues : « Voici la liste des députés qui à la séance d'hier, ont voté en faveur de l'Angleterre contre la France ! » Le sentiment qui attache les hommes de bien à la défense des Africains s'est renforcé par l'indignation qu'inspire les libelles de certains individus qui, d'après leur cœur, jugeant tous les hommes, ne croient pas sans doute à la vertu des intéressés et supposent toujours aux autres des sentiments vils. Non, la postérité ne pourra jamais concevoir la multitude et la noirceur des menaces, des impostures, des outrages, dont jusqu'à l'époque actuelle inclusivement, nous fûmes des objets, et dont plusieurs d'entre nous ont été les victimes. On essaya même, mais sans succès, de flétrir le nom de *philanthrope*, dont s'honore quiconque n'a pas abjuré l'amour du prochain. Puis, d'après le langage usité alors, il fut de bon ton de répéter que les principes d'équité et de liberté étaient des *abstractions* de la *métaphysique*, voire de l'*idéologie* car le despotisme a une logique et un argot qui lui sont propres.

Dans l'*Exposition des produits de l'industrie*, an X, un fabricant de Carcassonne présenta des draps pour la *traite des Nègres*. Sans encourir le blâme de juger témérairement, on peut croire que tous les syllogismes sont subordonnés à l'intérêt de sa manufacture. Hors de là, tout doit être pour lui *abstraction* et *métaphysique*. Il en est de même des armateurs, qui voudraient partir pour la côte de Guinée avec l'espérance qu'une fois révolus les cinq ans pour continuer la traite, celle-ci sera prolongée indéfiniment.

Mais avec des hommes auxquels on ne peut accorder de l'estime, ne confondons pas tous les planteurs. Il en est qui avaient adouci les rigueurs de l'esclavage, soit qu'ils fussent dirigés par des sentiments de bonté, soit qu'ils sentissent la nécessité de composer avec les circonstances, mais il faut souvent tenir compte aux hommes du bien qu'ils font et du mal qui ne font pas, sans scruter trop sévèrement les motifs qui président à leur conduite. On voit actuellement des colons disposés à reconnaître dans les ci-devant esclaves des cultivateurs libres auxquels on accorderait un quart du produit. Ce système avait été établi par Toussaint-Louverture, pour lequel, enfin, est arrivée la postérité, qui en Europe réhabilitera sa mémoire ; système suivi par ses successeurs jusqu'à l'époque actuelle, et qui est très bien développé dans l'ouvrage publié par M. le colonel Malenfant. Louer un écrit sur divers articles, ce n'est pas approuver tout ce qu'il contient.

Le Danemark à la gloire d'avoir, le premier, aboli la traite ; des États-Unis et l'Angleterre, voulant mettre un terme aux crimes de l'Europe contre l'Afrique, ont de même proscrit le commerce du sang humain, et cette mesure, adoptée ensuite par les gouvernements du Chili, du Venezuela, de Buenos-Ayres, fait partie de leurs constitutions. Cette révolution dans une partie des deux mondes, est due aux travaux persévérants de philanthropes respectables, dont les noms sont devenus européens, et parmi lesquels figurent, en première ligne, Wilberforce, Th. Clarkson, Grandville Sharp... Et avant eux un Français né à Saint-Quentin le célèbre Benezet. La France, où tant de choses se sont opérées par soubresaut, partagerait l'honneur de cette amélioration du sort des esclaves si les actes administratifs et législatifs n'étaient pas soumis aux phases de la versatilité nationale. En Angleterre, cette réforme était préparée, puis commandée par l'opinion. Des villes où, jadis un ami des Noirs eût risqué d'être insulté, telles que Bristol et Liverpool, se prononcent sans réserve contre l'article stipulé avec la France à tel point que leurs pétitions sont revêtues, à Bristol de vingt-sept mille signatures, et de trente-six mille à Liverpool. Elle sera mémorable, la séance de la société pour l'*abolition de la traite*, au mois de juin prochain sous la présidence du duc de Gloucester. Cependant il faut relever une erreur consignée dans son procès-verbal à l'article 6.

« La société a pensé que la disposition manifestée en France en faveur du commerce des esclaves, au moment où éclate une nouvelle ferveur pour les *institutions religieuses*, provient sans doute de ce qu'on ignore dans ce pays la vraie nature et les effets de ce commerce, etc. »

1° La tendance manifestée pour le commerce des esclaves n'est pas l'effet de l'ignorance sur la vraie nature et les effets de ce commerce. Cette tendance est suggérée par l'avarice, l'affreuse avarice pour laquelle rien n'est sacré.

2° Il est douloureux, mais nécessaire, de dire de cette respectable société que cette ferveur nouvelle pour les institutions religieuses n'existe guère que dans le désir des vrais chrétiens, c'est-à-dire d'un petit nombre d'individus. Quelques cérémonies pompeuses sont un symptôme équivoque de piété ; c'est par la correction des mœurs qu'il faut en apprécier le résultat. Il faut juger l'arbre par ses fruits ; or la France, envisagée sous cet aspect, offre un tableau déplorable de détérioration morale.

« Ne fait à personne ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse ; fait à autrui ce que vous désirez vous-même, aimez le prochain comme vous-même. » Voilà les maximes qui, émanées du Ciel, sont le rocher contre lesquels viendront à jamais échouer tous les paralogismes de la cupidité.

L'Exode et le Deutéronome prononcent la peine de mort contre les vendeurs d'hommes. Ce crime est compté, par Saint-Paul, au nom des plus énormes, et néanmoins certains colons voudraient le travestir en œuvre méritoire en alléguant que le transport des nègres en Amérique est un moyen de les convertir. Mais personne n'a porté plus loin cette hypocrisie du zèle que les armateurs de La Havane. En 1811, les Cortés extraordinaires avaient abrogé la traite sur la proposition du curé Guridi, député de Thlascala. Le décret fut ensuite rapporté sur la demande des Havanais, les seuls Espagnols qui avaient réclamé contre ce décret. L'avarice, couverte d'un voile religieux, prétendit que le christianisme était intéressé à ce qu'on perpétuât un commerce qui conduit tant d'individus au désespoir et au suicide. Un écrivain a couvert de honte les tartufes de Cuba. Par des preuves multipliées, il établit que la traite a répandu en Afrique des préventions qui, enfermant dans cette contrée les portes au christianisme, on accélérât les progrès du mahométisme. D'ailleurs on outrage la religion de l'Évangile en voulant faire croire qu'elle peut approuver ce que la loi naturelle condamne. Tandis que le, par-delà le Pas-de-Calais et l'Atlantique, la vertu et l'éloquence déploient tant d'efforts contre le commerce de la liberté humaine, quel scandale présentent chez nous le silence et l'indifférence même des hommes qu'on désigne sous le titre de « gens de bien » ! Peut-on citer une seule pétition d'une ville, ou d'une corporation, contre l'article du traité relatif à la traite, qui, en Angleterre, a soulevé toutes les âmes ? Nous avons au contraire à déplorer le scandale d'une pétition arrivée de Nantes, qui sollicite la prolongation des malheurs de l'Afrique afin d'enrichir quelques Européens.

Sous l'Assemblée constituante, beaucoup d'hommes éclairés eussent rougis de se mettre en contradiction avec eux-mêmes et avec la déclaration des droits, tant calomniée par le despotisme au moment où il voulaient fonder sur cette base de la liberté publique. La plupart de ces hommes sont morts, plusieurs même sur l'échafaud - entre autres Brissot., Et, parmi ces accusateurs, on voit figurer des colons. Dans toutes les sociétés, il est des individus qu'on ne peut jamais considérer comme adoptant telles opinions ou tel parti, pour la raison qu'ils sont de tous les partis. Hommes de circonstances, ils épient les événements, prennent la livrée qui est en leur faveur et, comme les apostats de toutes espèces, se montrent ensuite les ennemis les plus acharnés de la cause qu'ils ont désertée. D'autres sont des méticuleux qui, découragés par la persécution, tiennent la vérité captive : doux par tempérament, on ne doit pas les appeler vertueux car il n'y a pas de vertu sans courage. Que peut une minorité presque imperceptible au milieu d'une multitude sans caractère et sans opinion fixe ? Cette absence d'opinion est le prétexte dont s'armèrent dernièrement les partisans de l'esclavage pour repousser le moyen qui, seul, pouvait la faire naître, et pour faire ajourner la liberté de la presse : avec cette manière de procéder, on est assuré de tenir toujours la nation dans les lisières.

Le préjugé sur la couleur existe encore chez nous, à tel point que la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, en discernant l'honneur de la correspondance aux savants qui l'avaient avec l'Académie des sciences, à laquelle elle succède, elle n'a pas compris M. Lislet-Geoffroy, officier du génie, directeur du dépôt de la marine à l'Île-de-France, qui nous a donné la carte la plus exacte de cette île et de celle de Bourbon ; il est connu par d'autres travaux scientifiques. Dira-t-on que c'est par oubli, lorsqu'on avait en main la liste des correspondants de l'Académie ? Par quelle fatalité, d'ailleurs, l'oubli serait-il tombé précisément sur un homme qui est sinon noir, du moins sang-mêlé au premier

degré ? S'il est vrai que l'institut doit subir prochainement une nouvelle métamorphose, sera-ce pour y admettre Lisset-Geoffroy, ou en retrancher ses défenseurs ?

Les journalistes pourraient exercer sur l'opinion une espèce de magistrature aussi honorable que salubre ; et quelques-uns se sont constitués défenseurs des principes, tandis que d'autres s'efforcent de les décrier ; c'est une tâche qu'ils acquittent avec ferveur. Le despotisme des gazettes n'est qu'une dérivation d'un autre despotisme qui peut impunément outrager quiconque lui déplaît, dans tous les pays où la censure est établie. Quelques hommes, jaloux de conserver leur indépendance et des titres à l'estime publique, refuseront des articles dégoûtants d'adulation ou de méchanceté ; mais, pour les punir de ne pas vouloir parler, on les forcera à se taire. Vous avez refusé d'insérer tel article ? On vous interdit d'insérer celui-ci. Quant aux autres périodistes, ils attendent le mot d'ordre pour déchirer un ouvrage et l'auteur : la faveur la plus insigne qu'ils lui accordent est de n'en dire mot ; pour cette raison, plusieurs ont gardé le silence sur les bons écrits de MM. Clarkson et Wilberforce, qu'on vient de réimprimer dans notre langue. Quelques citations qui se rattachent à mon sujet trouvent ici leur place.

La calomnie qui depuis longtemps imputé au célèbre Las Casas d'avoir introduit la traite des Noirs - calomnie tout récemment répétée dans divers écrits - avait été complètement réfutée par une dissertation insérée dans les *Mémoires de l'Institut*. En 1809, un journaliste rendant compte, à sa manière, de l'ouvrage sur la *Littérature des Nègres*, avouait franchement qu'il n'avait pas lu cette apologie, *mais qu'il n'y croyait pas !* Le trait du cuisinier nègre jeté dans un four brûlant, pas ordre de sa maîtresse, pour avoir manqué une pièce de pâtisserie n'est que trop avéré. Le même périodiste nie le fait ; et sur quelle preuve s'appuie sa dénégation ? *Il n'y croit pas !* Que pourrait-on opposer à cette puissante dialectique ? Un autre affirme que l'auteur de la *Littérature des Nègres* proclame que *toute révolte est légitime*. Une imposture si infâme suffirait pour flétrir celui qui l'impute sans y croire, car il sait qu'il n'y a pas un mot de cela dans l'ouvrage.

On répétera (n'en doutez pas) ces clameurs perdues dans le vague : *les amis des noirs veulent égorger les blancs ; les philanthropes sont vendus aux Anglais ; la question de la traite est purement anglaise, et n'est qu'une fourberie anglaise*. L'accusation fut-elle vraie, il serait également vrai qu'au moins ce, sur cet article, l'intérêt de l'humanité coïncide avec celui du gouvernement britannique. Les marchands d'hommes convoqueront peut-être l'arrière ban de la littérature pour trouver que des réclamations faites au nom de la religion et de le même de l'humanité portent l'empreinte du jacobinisme et du jansénisme ; ils pourront même, au besoin, faire retentir les chaires chrétiennes devenues en divers lieux des arènes du haut desquelles la haine verse ses poisons avec une hypocrisie ascétique. Il y a sans doute dans le clergé des hommes trompés, comme l'était ce bon abbé Pey, qui, je ne sais plus dans lequel de ses ouvrages, s'avoue naïvement partisan de l'esclavage *d'après ce que lui a raconté un planteur*. La Sorbonne professait sur cet objet une doctrine bien différente, à une époque où aucune influence étrangère ne modifiait ses décisions, celle qu'elle rendit en 1697 contre la traite et l'esclavage fut mal accueillie des colons, à ce que nous apprend le père Labat. Avant la Sorbonne, la congrégation de la Propagande, par l'organe du cardinal Cibo, avait intimé aux missionnaires d'Afrique l'ordre de s'opposer à ce qu'on vendit des nègres.

Le pape Alexandre III écrivait jadis à Lupus, roi de Valence, que la nature n'ayant pas fait d'esclaves, tous les hommes ont un droit égal à la liberté. Paul III, par deux brefs du 10 juin 1537, lançait les foudres de l'église contre les Européens qui spoliaient et asservissaient les Indiens, ou tout autre classe d'individus. Ces déclarations mémorables de deux pontifes leur ont mérité les bénédictions de la postérité. Oh ! Combien en mériteraient et en obtiendraient des prélats qui, procédant, d'après les formes canoniques, frapperaient de censure tout vendeur, acheteur et détenteur d'esclaves ! Cette juste application des peines spirituelles aurait le triple avantage de réparer en quelque sorte l'abus qui les avait discréditées, de préparer la voie à la conversion des peuples dont on aurait protégé l'existence, et de contribuer puissamment à extirper un des fléaux les plus désastreux pour l'espèce humaine. Cette sentence ébranlerait peut-être la conscience de potentats qui, sans scrupule, disposent de la liberté des hommes ; Elle consternerait surtout des ministres des autels qui, tant de fois, ont préconisé les forfaits du despotisme.

Alors que je me trouvais à Clapham, en 1802 chez M. Wilberforce, celui-ci me demanda si, dans le gouvernement français, on trouverait quelque disposition à se concerter avec celui de l'Angleterre pour l'abolition de la traite : ma réponse fut négative, mais, certes, j'étais loin de soupçonner que douze ans après on sanctionnerait formellement la prolongation de ce commerce.

On alléguera vraisemblablement le prétexte banal, connu sous le nom de *raison d'État*. Cette raison - si fameuse chez les publicistes, et que le pape Pie V appelait la raison du diable - est le bouclier derrière lequel se retranchent les hommes qui veulent échapper à l'impunité, derrière lequel s'ourdissent les attentats les plus criants contre les peuples. La politique est communément, en pratique, l'inverse de la morale, mais, en théorie, n'est-elle pas la morale elle-même appliquée et, ou plutôt applicable aux grandes corporations de l'espèce humaine ? Ce qui, dans les transactions entre particuliers, serait répréhensible change-t-il de nature quand on veut l'adapter au régime des nations ? Dans le traité qui stipule la conservation de la traite, on avoue que ce commerce est repoussé par les *principes de la justice naturelle*. Ce qu'on peut traduire par ces mots : nous savons que la traite est un crime, mais trouvez bon que nous le commettions encore pendant cinq ans !

Tous les armateurs pour la côte de Guinée et leurs partisans invoquent à leur tour la prétendue raison d'État. La grâce ne plus signalée qu'ils accordent aux adversaires de la traite et de ne voir en eux que des *esprits exaltés*, des *hommes à courte vue*, dont la théorie est séduisante, mais détestable la pratique. Plusieurs écrivains avouent que la traite blesse la *justice naturelle*, et qu'elle est un commerce révoltant, mais en même temps ils soutiennent que la raison s'oppose à l'abolition subite. C'est dire en d'autres termes en certains cas la *justice naturelle* peut être en collision avec elle-même. Accordez, s'il est possible, ces assertions qui confondent toutes les idées. Permettez-nous de croire que, malgré des antilogies apparentes, la raison, la religion, la philosophie, la liberté et la morale sont en harmonie parfaite, et qu'en dernière analyse toutes partent des mêmes principes afin d'arriver au même but.

Pour étayer le système de la traite, on nous assure que les peuples de l'Afrique ont conservé l'usage des sacrifices humains ; on cite quelques faits, on pourrait aussi appeler d'exception, suivant l'expression de M. De Beauvais. Mais à qui persuadera-t-on que les cent mille Noirs que l'on traînait annuellement d'Afrique en Amérique eussent été tous immolés à une hideuse superstition ? Qu'il ne resterait plus qu'à préconiser comme bienfaiteurs du genre humain ces armateurs qui privent les Noirs de la liberté sous prétexte qu'ils seraient privés de la vie, et qui, pour s'enrichir les condamnent un esclavage pire que la mort.

Nos antagonistes consentent néanmoins à ce que la traite soit abolie lorsqu'on aura civilisé les peuplades de la Guinée et introduit parmi elles nos arts, nos métiers, nos sciences mêmes. Certes la France, depuis longtemps, aurait pu - et dû - porter la civilisation sur les rives du Sénégal, où, sans remords, sans danger, elle formerait des colonies prospères sur un sol luxuriant et plus rapproché de la mère patrie que ces Antilles dans une partie déjà lui est échappée, et qui toutes, bientôt peut-être, échapperont à l'Europe. Mais la liberté civile n'est-elle pas l'élément de la civilisation ? Le premier pas dans ce genre n'est-il pas de restituer aux individus les droits imprescriptibles qu'ils tiennent du Créateur ? Telle est la base sur laquelle repose l'établissement anglais de Sierra-Leone. Vouloir attendre, pour affranchir les hommes, qu'ils soient civilisés, qu'ils cultivent les arts et les sciences, c'est substituer l'effet à la cause, et donner pour *principe* de la liberté ce qui ne peut être que le *fruit* de la liberté. Le système des apologistes de la traite est habilement calculé pour éterniser l'esclavage. Malheur à la politique qui veut fonder la prospérité d'un pays sur le désastre des autres, et malheur à l'homme dont la fortune est cimentée par les larmes de ses semblables ! Il est dans l'ordre essentiel des choses réglées par la Providence que ce qui est inique soit en même temps impolitique et que d'épouvantables catastrophes en soient le châtement. L'homme coupable ne subit pas toujours ici-bas la peine due à ces crimes, parce que, suivant l'expression de Saint-Augustin, Dieu à l'éternité pour punir. Il n'en est pas de même des nations car, envisagées sous cette domination collective, elles n'appartiennent pas à la vie future. Dès ce monde, suivant le même docteur, elles sont ou récompensées, comme le furent les Romains, pour quelques vertus humaines, ou punies, comme l'ont été tant de peuples, pour des crimes nationaux, par des calamités nationales. Ces calamités sont les éléments sur lesquels, en Angleterre, les prédicateurs ont appelé fréquemment l'attention de leurs auditoires. La France, qui, depuis un siècle révolu, fait à Dieu et aux vérités saintes une guerre impie, à bu dans le calice des douleurs ; qui sait si la lie ne lui est pas encore réservée ? Ce langage, il faut bien s'y attendre, sera travesti et traité de fanatisme par certains personnages ; c'est un de ces désagréments pour lequel on m'a fait contracter l'habitude de la plus entière résignation.

Depuis longtemps, nos plaintes accusent les forbans des puissances Barbaresques ; il est flétrissant pour l'Europe qu'elle n'est pas employée des mesures vigoureuses à la répression de ce brigandage devenu, depuis vingt ans encore plus calamiteux. Autrefois, de respectables Missionnaires allaient

consommer leur vie dans les bagnes africains et adoucir les peines des esclaves en les partageant ; d'autres ecclésiastiques faisaient dans les pays catholiques des collectes destinées au rachat des captifs. Ces sources de bonnes œuvres sont presque taries par la suppression des corporations religieuses, dirigée contre les ministres des autels. Oserait-on soutenir que les pirates algériens, tunisiens... ont commis des attentats comparables à ceux des Européens contre l'Afrique ? Et que dirait l'Europe si, tout à coup, à nouveau Genseric, descendant peut-être, ou du moins imitateur du roi des Vandales, abordant sur nos côtes il faisait une invasion en disant :

« J'arrive comme libérateur. Le prétexte souvent allégué pour faire la traite des Noirs est la supposition que, dans leur pays natal, ils sont une marchandise. Mais en Russie, en Pologne, on vend la terre avec les serfs qui la cultivent, comme un planteur des Antilles vend son habitation avec tant de têtes de Nègres, comme un propriétaire vend une ferme avec le bétail nécessaire à l'exploitation. Ne fait-on pas à peu près l'équivalent lorsqu'on prend, on donne, on cède, on vend les villes, les provinces, sans l'aveu des habitants ? C'est ainsi que la Louisiane, devenue un effet commercial, a passé de main en main dans celle d'un gouvernement qui, après avoir tant disserté sur les droits de l'homme, a, sans scrupules, acheté cette contrée. En Italie, on harcèle les Juifs, on rétablit la féodalité. En Espagne, on ressuscite l'Inquisition, dont l'existence calomnie l'Évangile, et qui a fait brûler les ancêtres des Maures établis dans mes Etats. Le despotisme y tourmente des hommes qui étaient dévoués au bonheur de leur pays, et ceux mêmes qui d'après ses décisions, s'étaient soumis à un nouveau gouvernement. En Helvétie, des patriciens, irrités de voir leurs ci-devant sujets élevés au rang de citoyen s'efforcent de reconquérir les prérogatives usurpées. En Angleterre, on fait la presse des matelots et l'on condamne en Irlande une nation entière à la nullité politique. Vous prétendez qu'on ne peut féconder le sol des Antilles et avoir des denrées coloniales si elles ne sont pas arrosées des sueurs d'hommes arrachés aux régions africaines ? N'ai-je pas le même droit d'enlever les artistes et les artisans européens, plus experts que mes compatriotes et sans lesquels jamais ne fleuriront dans mes Etats l'industrie et les arts d'utilité et d'agrément ? Un code Blanc, que prépare ma bonté paternelle légalisera ces mesures et sera le pendant des codes Noirs publiés chez vous pour régir les Antilles. »

Je ne vois pas quels arguments on pourrait opposer à ceux du nouveau Genseric: si le succès couronne son entreprise, bientôt à ses pieds il verrait en extase, et la bouche béante cette multitude d'individus qui, dans tous les pays, n'ont que des idées, des sentiments d'emprunt. En flattant la cupidité par des pensions, la vanité par des décorations, il rendrait tous les arts tributaires. Au Parnasse, où il faut toujours quelque idole, on s'empresserait de briser les statuts des hommes qui auraient cessé d'être puissants pour y substituer celles des hommes qui le seraient devenus. Une foule de livres seraient dédiées à Genseric, *le grand, le bien-aimé*, etc., Les savants attacheraient son nom à des découvertes étrangères à ses connaissances ; la plupart des hommes de lettres chanteraient ses louanges ; le génie même, ébloui par ses conquêtes, s'avilirait peut-être en lui présentant des compliments adulateurs sous la forme de menaces niaises, dans le genre de celle qu'adressait Boileau à Louis XIV :

Grand roi, cesse de vaincre, où je cesse d'écrire.

Des libellistes, humblement soumis à la censure de la police africaine irait journellement chercher le mot d'ordre dans une antichambre ; ils seraient chargés de diffamer les écrivains qui refuseraient de prostituer leurs plumes, et de tout homme de caractère qui, même sans être frondeur, ne se déclarerait pas admirateur de Genseric ; ils répéteraient jusqu'à la satiété qu'il est le *père* de ses sujets, l'objet de l'amour et de l'admiration générale ; dans l'espérance qu'il *daigne* abaisser sur eux un regard protecteur, ils canoniseraient le *Salomon*, le *Titus*, le *Trajan*, le *Marc-Aurèle* qui aurait *daigné* conquérir l'Europe et *daignera* la régénérer ; et comme on apprécie toujours la légitimité des entreprises par leur issue et les résultats, on bénira Genseric, on maudirait son devancier jusqu'à ce que lui-même fût supplanté par quelque autre dominateur, qui serait béni et maudit à son tour. L'histoire de France, depuis vingt-cinq ans, dispense de chercher ailleurs des exemples à l'appui de cette assertion.

Un jour, aux Tuileries, entre Napoléon et un groupe de sénateurs, s'établit sur les colonies une conversation peu favorable à la liberté africaine. Napoléon aperçoit un homme très connu pour être partisan des Noirs et l'interpelle en ces termes : « Qu'en pensez-vous ?.. - Je pense, répondit l'homme, que, fût-on aveugle, il suffirait d'entendre de tels discours pour être sûr qu'ils sont tenus par des Blancs ; s'ils l'étaient par des Noirs, la conversation aurait une teinte bien différente. » Cette réponse, qui provoqua le rire, contenait une grande vérité ; car, changeons les rôles, et supposons

que les partisans de l'esclavage aient l'épiderme noir, tenez pour certain que tous changeraient à l'instant d'opinion, tant il est vrai qu'en général les hommes si fier de leur raison, si chatouilleux sur leur réputation de probité, sont dirigés souvent par des motifs que la probité et la raison désavouent ; leurs déterminations sont plus communément dictées par l'intérêt qu'inspirées par la justice. Au commencement de ce siècle, on envoya à la conquête de Saint-Domingue, ou plutôt à la mort, l'armée qui s'était illustrée sous Marceau, et dont on redoutait l'attachement à un général dans lequel le despotisme voyait un rival. Armée et colonies, toutes perdues. Si, pour reconquérir cette île, un calcul machiavélique y envoyait ces vieilles bandes couvertes de lauriers, dont on craint les réminiscences, le résultat serait le même.

Dans le nord de l'île, qui est la partie la plus importante, les Noirs ont un gouvernement complètement organisé ; quelque opinion que l'on ait sur la forme constitutive de ce gouvernement, il est certain qu'une législation régulière préside à toutes les branches de l'administration. En juin dernier, les Code civil, militaire et de police rurale étaient sous presse : l'oisiveté y est punie, le travail, exercé par des mains libres, y est protégé et récompensé, l'éducation et les arts y font des progrès ; des journaux et d'autres ouvrages qui sont rédigés et publiés par ces enfants de l'Afrique à qui la mauvaise foi conteste des talents, et même l'aptitude pour en acquérir ; la répudiation et le divorce sont proscrits ; au concubinage, introduit et fomenté par la débauche des Européens, succède la sainteté du lien conjugal ; les mœurs s'épurent, la religion y est respectée : certes, voilà une amélioration sensible, un progrès dans l'art social.

Le chef a juré de ne pas souffrir le retour de l'esclavage, et, le 1^{er} janvier, à la *fête annuelle de l'indépendance*, on renouvelle le serment de la maintenir : c'est déclarer que ce gouvernement ne traitera pas avec les autres que d'égal à égal. Aux peuples amis, les Haïtiens offrent un commerce lucratif ; aux ennemis ils montrent leurs armes les ci-devant esclaves sont imbus de ce principe pour *que nul ne peut être privé de sa liberté s'il n'est coupable et jugé légalement*. Ils savent que l'oppression d'un individu est une menace contre les autres, une hostilité contre le genre humain. Ici s'intercale naturellement l'apostrophe d'un esclave à un armateur de Liverpool : « Que diriez-vous si nous venions vous voler, où vous acheter pour vous vendre chez nous ? » Si les Haïtiens arment des bâtiments avec lesquels ils feraient la traite des Noirs, Européens que direz-vous ?

L'article du traité de paix concernant la prolongation de la traite a causé parmi eux une très vive sensation. À l'instant s'est manifestée la résolution de prendre l'attitude la plus menaçante ; une population nombreuse présente d'une part des cultivateurs libres, de l'autre une armée aguerrie, endurcie aux fatigues, sous la conduite de chefs expérimentés. Si l'on projette d'entretenir les ferments de division entre le Nord et l'Ouest de l'île, le danger commun doit rapprocher les esprits pour faire cause commune ; et si, en cas d'attaque, des revers inattendus les forcèrent à quitter la plaine, le désespoir aurait pour retraite inaccessible les forts qu'ils ont eu la précaution de bâtir sur les mornes ; ils sont munis d'artillerie, tirée des côtes, et, autour de ces forts, ils ont planté des vivres. Dans le grand nombre de chances possible, il en est certainement que la sagacité humaine ne peut ni prévoir ni maîtriser, et qui amènerait un résultat différent ; mais celui qu'on indique n'est-il pas le plus probable surtout depuis les nouvelles arrivées récemment, et surtout d'après le manifeste Haïtien du 18 septembre dernier ?

Quelqu'un prédit, il y a vingt-trois ans (et cette prédiction lui valut bien des injures), « qu'un jour le soleil des Antilles n'éclairerait plus que des hommes libres, et que les rayons de l'astre qui répand la lumière ne tomberait plus sur des fers et des esclaves ». Sa prédiction, déjà partiellement réalisée, aura son entier accomplissement. Les îles et le continent américain arrivent à l'adolescence politique, et, si jamais un peuple énergique établit dans l'isthme de Panama une communication entre les deux mers, ce golfe du France deviendra le centre du monde politique et commercial.

Si les habitants de Haïti avaient deux représentants au congrès de Vienne, ils feraient observer, sans doute, que le droit de la France à les asservir est aussi illusoire que celui qu'ils s'arrogeraient de vouloir asservir la France, et qu'un peuple qu'on veut subjugué rentre dans l'état de nature contre ses agresseurs. Il serait honorable pour le gouvernement français qu'il renonçât spontanément à la clause qui concerne la traite : il est douloureux de penser que cette stipulation, la dernière sans doute de ce genre souillera nos annales.

Avilir les hommes, c'est l'infaillible moyen de les rendre vils. L'esclavage dégrade à la fois les maîtres et des esclaves, il endurecit les cœurs, éteint la moralité et prépare à tous des catastrophes.

Fasse le ciel qu'on voie les puissances de l'Europe, d'un concert unanime, déclarer que, la traite étant une piraterie, ce qui tenterait de la faire doivent être saisis, jugés et punis comme forbans ; admettre comme principe fondamental l'émancipation progressive des hommes de toutes les couleurs ; proscrire à jamais un commerce qui a fait couler tant de larmes, tant de sang, et dont le souvenir perpétué dans les phases de l'histoire est la honte de l'Europe !

Chapitre II

De la traite et de l'esclavage des Blancs.

Dans la lutte entre le despotisme et la liberté, de classes nombreuses s'opposent toujours au triomphe de celle-ci. Les uns, prêchant l'obéissance passive au nom du christianisme qui les désavoue, livre les nations aux caprices de quelques individus ; les autres dans leurs rêveries sur le mécanisme des sociétés politiques, repoussent la religion, qui seul peut consolider l'ordre social et sans laquelle il s'est cause il s'écroulerait dans les convulsions de l'anarchie. L'homme sensé, l'homme de bien, marche avec circonspection entre les deux écueils du cagotisme et de l'impiété : mais le despotisme qui souvent a suscité et soudoyé les deux parties, profite habilement de leur excès ; par l'un, il dégoûte le peuple de la liberté, en le persuadant que, toujours escortée de la licence, toujours subversive des propriétés, elle est incompatible avec la sûreté et le bonheur ; par l'autre, il fait intervenir le ciel pour sanctionner les mesures oppressives. Personne ne prétendit jamais posséder sa maison, ses champs, ces bestiaux de droit divin ; tandis qu'en vertu du droit divin, des gouvernants se déclaraient propriétaires incommutables des nations. Ils n'ont jamais produit cette charte céleste ; mais quelques hommes, comblés par eux de richesses et d'honneurs, assurèrent qu'elle existait. Toute-puissance vient de Dieu, voilà le principe ; mais l'application de ce principe aux dynasties, aux familles, aux individus, dépend du choix libre des nations. Cependant, lorsque des penseurs voulurent élever des doutes sur la légitimité des prétentions dynastiques, ils furent traités de séditeux et puni comme rebelles, par ce même qui était en révolte contre la volonté générale.

Il n'est tyrannie pire que celle qui s'exerce au nom de la liberté et sous des formes légales. De nos jours c'est grandement perfectionnée cette tactique, au moins au moyen de laquelle on a mystifié la *grande nation* ; l'intérêt de l'État fut toujours le prétexte dont se couvrit l'ambition pour sanctionner ses attentats, ses déprédations et cette suite, rarement interrompue, de guerre ruineuse dont le but est le résultat ne furent presque jamais le bonheur des nations.

Le poids des impôts s'aggrava par la création de castes parasites, qui s'enorgueillissaient de leurs parchemins et de leur fainéantise. La population fut alors partagée en esclaves titrés, qui vivaient aux dépens des esclaves pauvres, laborieux et affamé. Voilà les Ilotes anciens et modernes.

L'oppression fut à son comble, lorsqu'on voulut forcer l'asile de la conscience et que la disparité de religion fut un titre pour proscrire, exiler ou du moins vouer à l'humiliation, des hommes professant un culte différent du culte dominateur. Voilà l'inquisition d'Espagne contre les Juifs et les Maures. Voilà l'inquisition d'Angleterre contre les catholiques des trois royaumes.

Il est très louable le zèle que déploie le gouvernement britannique contre la traite des Nègres, mais quand obtiendra-t-elle justice cette Irlande, martyre depuis plusieurs siècles, et dont les annales présentent l'exemple unique dans l'histoire d'une nation entière qu'on a expropriée arbitrairement ? Lorsqu'on se montre si fervent en faveur des Africains, pourquoi refuser obstinément l'émancipation politique à cinq millions de catholiques ? Que répondrez-vous aux partisans de l'esclavage colonial, si vous objectent que vous aimez les hommes à mille ans ou mille lieues de distance, pour vous dispenser d'aimer vos voisins et d'être équitable envers eux ? Quoi, le fils d'un Noir, né en Angleterre, aura, s'il est protestant, tous les droits de cité, qu'on n'y refuse impitoyablement à un Blanc, parce qu'il est catholique ! Faut-il qu'on ait à reprocher une telle inconséquence à un peuple qui, tant de fois, a déployé un caractère magnanime et généreux, et qui, dans ses derniers temps, a couvert de bienfaits les émigrés de France ? À un peuple chez lequel des écrivains sensibles et des prédicateurs ont élevé la voix, même contre les traitements cruels exercés envers les animaux ! Les règlements, affichés au marché de *Smith-Field*, infligent des peines pécuniaires à quiconque les maltraite sans nécessité. Cet exemple louable et peut-être unique dans son jour.

Les défenseurs des Africains doivent être simultanément les défenseurs des catholiques. Agir autrement ce serait une abnégation de droiture, une contradiction, et cependant autant dire que, soit dans leurs écrits, soit dans les débats parlementaires, les mêmes personnages et tous développés la même énergie dans l'une et l'autre cause ? Rien de plus noble, de plus édifiant que les efforts de la société fondée pour l'abolition de la traite, mais pourquoi les mêmes individus n'ont-ils pas formé une

société pour accélérer l'émancipation de leurs concitoyens catholiques ? Les Anglais pensent que leur honneur serait compromis en souffrant que la France continuât la traite : le sera-t-il moins si l'on continue d'opprimer l'Irlande ?

La législation coloniale outrage la nature, mais fut-il jamais un code plus monstrueux que celui des lois pénales concernant les catholiques Irlandais et en général ceux des trois royaumes ? Parmi les recueils qu'on en a publiés, et qui peuvent servir de pendant au *Directoire des Inquisiteurs*

La législation coloniale outrage la nature, mais fut-il jamais un code plus monstrueux que celui des lois pénales concernant les catholiques Irlandais et en général ceux des trois royaumes ? Parmi les recueils qu'on en a publiés, et qui peuvent servir de pendant au *Directoire des Inquisiteurs*, par Eymeric, celui qui est attribué à Sully suffirait seul pour démontrer qu'en fait de persécution, Julien l'Apostat n'était qu'un novice, et que Machiavel serait tout au plus un élève dans l'école à laquelle il a donné son nom.

Mais, dira-t-on, ces lois sont révoquées ou tombées en désuétude. En supposant que le sentiment de la justice ait eu lieu à cet adoucissement autant de la part que la politique, toujours il est vrai de dire que des *Orange-men* sont les persécuteurs infatigables des catholiques ; qu'une partie de ce code est en vigueur, et que l'opinion on aggrave encore le joug par des distinctions humiliantes : un lord protestant, un *gentleman*, un paysan de cette communion se croient supérieurs aux individus catholiques de ces états respectifs. Cette nuance d'opinion se maintient sur les bords de la Tamise : car, en Angleterre une sorte de défaveur attachée à la qualité d'Irlandais, s'accroît par la disparité la du culte. Ce préjugé contre une nation estimable la poursuit jusque sur les rives américaines, où se sont réfugiés tant d'Irlandais, parmi lesquels il en est beaucoup dont le mérite doit exciter le regret de les de les avoir perdu.

Pour justifier l'aversion nationale, on assure qu'en compulsant les écrous des prisons, les grèves des tribunaux, les procès-verbaux d'assises du jury, le nombre comparé de *convicts* irlandais et anglais présente, sur la moralité respective des deux peuples, des données qui sont tout à l'avantage de l'Angleterre. Le fait énoncé par les accusateurs est contesté par les accusés, mais admettons qu'il soit vrai, nous aurons le droit d'en scruter les causes.

Il est des vertus qui ne fleurissent guère qu'à l'ombre de la liberté et de l'aisance ; il est des vices inhérents, pour ainsi dire, à l'esclavage et à la misère des hommes qu'on a expropriés et asservis : a-t-on droit d'exiger d'eux ces vertus et de leur reprocher ces vices ? À leur place que serions-nous ? Car elle est vraie en partie cette maxime d'un philosophe qui d'ailleurs à débité beaucoup d'erreurs : l'Homme est le produit de son éducation et des circonstances. Si l'éducation est nulle, ou vicieuse, c'est la patrie, mère des uns, est marâtre des autres ; si des constitutions protectrices et en même temps oppressives, répartissent les avantages avec une partialité qui fomente d'une part l'orgueil, de l'autre l'envie et la haine, cet état de choses accuse le Gouvernement : à ces causes si fécondes de dépravation dans diverses contrées de l'Europe, si l'on n'ajoute les jeux publics, les loteries et tant d'institutions et immorales qu'on entoure de prétextes spécieux, mais dont mais dont l'unique but est d'arracher de l'argent, on sentira toute la justesse de cette observation : que les Gouvernements punissent souvent des crimes qu'ils ont fait naître.

Ainsi, quand une législation tortionnaire, au lieu d'ouvrir à tous les membres du corps social les routes de l'instruction, de la considération, de la fortune, en rend l'accès plus difficile à une classe de citoyens, et lorsque le, repoussés des fonctions publiques, il ne se lève même pas au même degré de culture que la caste privilégiée, qui faut-il inculper ? Mais si leurs efforts triomphent des obstacles qu'on suppose au développement de leur faculté intellectuelle et morale, qui faut-il préconiser ? Alors n'étant pas autorisé à croire qu'on les haït, c'est dans ce cercle vicieux que s'agit d'une passion qu'on a très bien caractérisée en disant que *l'offenseur ne pardonne pas*.

Toutes les raisons d'état qu'on allègue pour refuser l'émancipation politique de l'Irlande, viennent se briser contre les lois rigoureuses de la justice, qui frappe de nullité radicale la partie du serment du couronnement relatif à cet objet. Une promesse contraire au droit naturel, ne peut être ni licite, ni valide ; le gouvernement anglais paraît l'avoir reconnu lui-même, lorsqu'il a révoqué plusieurs de ces lois. Et dès lors à quoi bon cette discussion prolongée sur les engagements qu'impose le *coronationoath* ? On sait d'ailleurs quel abus criminel ont fait depuis longtemps en Europe des promesses les plus sacrées, qui semble n'être que des mensonges légalement convenus. La plupart

des traités de l'Europe moderne contiennent, pour première clause, qu'entre eux les parties contractantes il y aura de paix et alliance *perpétuelle*, quoiqu'on ne puisse montrer jusqu'ici un seul exemple de cette *perpétuité* ; et, quant au serment, jugez-en par celui des trente-neuf articles de l'église anglicane, sur le sens desquels on a tant disputé depuis un demi-siècle. Est-il un seul *clergyman* qui attache à tous ces articles l'acceptation et l'intention ce qui, dans l'origine, les firent décréter ?

La révocation de l'édit de Nantes fut un acte également inique et impolitique les protestants avaient autant de droit d'habiter paisiblement le sol qui les avait vu naître, que le despote qui les chassait. Des cris d'indignation se firent entendre chez vous, contre Louis XIV ; mais rappelez-vous que les articles de Limerik, en 1691, consacré les droits des catholiques d'Irlande, en prêtant le serment d'*allégeance*. La violation de ces articles est-elle moins odieuse que celle de l'édit de Nantes ?

Lorsqu'à Toulouse Callas eut été traîné à l'échafaud, dans toutes les contrées protestantes, on répandit avec profusion la gravure qui représentait son supplice : pourquoi n'a-t-on pas fait des gravures représentant le supplice de tant de prêtres catholiques pendus jadis en Angleterre, uniquement pour avoir célébré la messe, et dont l'évêque Chaloner a publié l'histoire ?

Quand, au sein de la convention nationale, les prêtres catholiques, des ministres protestants, abdiquèrent leurs fonctions et blasphèmes à contre la révélation, chez vous on en parla avec horreur ; on imprima des sermons, et d'autres ouvrages, contre l'*athéisme français* : car sans doute pour alimenter des haines si abusivement nommées *religieuses*, on supposait que cette doctrine désolante était généralement professée en France. Mais ignore-t-on que vos lois invitent les prêtres catholiques à l'apostasie, en les alléchant par des pensions ?

Lorsque la violence eut arraché de Rome le chef vénérable de l'Eglise Catholique, les chaires de l'Eglise Anglicane et celles des Dissenters retentir d'applaudissements. On fit une dépense d'érudition, pour prouver que le moment de la chute du *papisme* était arrivé, et qu'enfin allait s'accomplir les folles prédictions de Jurieu, on s'empressa de réimprimer. Le dénouement les a-t-il vérifiées ? Pie VII longtemps captif, précisément pour avoir refusé d'accéder à une coalition formée contre l'Angleterre, est sur le siège que lui et ses successeurs occuperont jusqu'à la consommation des siècles.

Cesseront-elles enfin ses déclamations dans lesquels on suppose que nous attribuons au Pape l'infailibilité personnelle, le pouvoir de déposer les chefs des états, de délier du serment de fidélité et de l'obligation de garder la foi aux hérétiques ? Cent fois on a réfuté ces calomnies auxquelles ne croient pas sans doute mais feignent de croire ce qui les débitent. Elles sont repoussées avec horreur, par les désaveux du clergé catholique de la domination britannique.

Les rêveries d'ineptes scolastiques, les assertions de quelques théologiens adulateurs, j'ai presque dit blasphémateurs, les prétentions de quelques pontifes entraînés par les préjugés de leurs siècles ou par l'ambition, n'entrent pas dans notre symbole ; non jamais elles ne furent l'objet de notre croyance, ces doctrines que l'évêque anglican Thomas Barlow avait exhumées des fausses décrétales et d'autres écrits actuellement tombés dans les égouts de l'histoire. Et à quelle époque les imputait-il au Catholiques ? C'est lorsque l'église anglicane dans ses jours de gloire, par l'organe de Bossuet, proclamait les maximes qui constituent le droit primitif et inaliénable de toutes les églises, et que furent défendues si victorieusement par celle d'Afrique. D'après cela, peut-on supposer de la droiture chez les hommes qui, n'étant pas Catholiques, s'obstinent à vouloir insérer dans notre profession dogmatique des erreurs que nous rejetons ?

Par ce que nous admettons la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, y a-t-il de la bonne foi à dire dans votre serment du *test* que la messe est une idolâtrie, et de nous assimiler à de tout ce que le paganisme offre de plus hideux ? Cette injure s'adresse non seulement à l'Eglise Latine, mais aux Russes aux Grecs unis et non unis et à tous les Chrétiens Orientaux, qui professent comme nous le dogme de la présence réelle. Les Luthériens même, par leur doctrine de *l'impanation*, pourraient bien avoir quelque teinte d'*idolâtrie*, je parle des anciens Luthériens, car ceux d'aujourd'hui... Si Luther et Calvin revenaient au monde, ils seraient bien surpris en comparant leur croyance avec la croyance actuelle des sectes qui ont emprunté d'eux leur dénomination ; et quant à ceux qui prêtent le serment du *test*, ils déclarent par là qu'ils rejettent un article de notre foi : mais pourrait-on nous dire ce que croient la plupart d'entre eux ? Cette observation s'applique à toutes les sociétés protestantes, où chacun, interprète suprême de l'Ecriture Sainte, y trouve ce qui lui plaît.

Les rats toujours sur votre colonne, appelée le *Monument* que l'incendie de Londres, en 1666, est l'ouvrage des Catholiques, tandis que l'histoire atteste le contraire ?

Votre liturgie, sous la date du 5 novembre, attribuée à l'*Eglise Catholique* la conspiration des poudres, puisque le crime de quelques individus est appelé une *trahison papiste* ; en mentant à la vérité, n'outrage-t-on pas l'auteur de toute vérité ?

Maintes fois on a tenté de persuader à la nation anglaise que sa constitution courait des risques, si les Catholiques en partageaient tous les avantages. Mais ces Catholiques, dont la religion à civilisé vos ancêtres, ont-ils manifesté moins d'attachement que vous à la cause de la liberté ? Eûtes-vous jamais y est montré plus d'amour pour cette liberté et plus de respect pour la souveraineté nationale Alfred le Grand et saint Edouard. Combien de fois ne vous a-t-on pas rappelé que cette grande charte, exposé au *British Museum* à la vénération, est l'ouvrage de vos pairs catholiques, des partisans de *l'ancienne foi, l'ancienne religion, l'ancienne église*, expressions employées au Parlement, même par des évêques anglicans, qui, par là, taxaient leur église de nouveautés.

À toutes les sessions où l'on a discuté sur l'émancipation des Irlandais, sont arrivées des pétitions contre leur demande. Je ne ferai pas aux signataires l'outrage de croire qu'elles ont été provoquées par une tactique usitée en France ou tant de pétitions, tant d'adresses pour des mesures les plus désastreuses ont été souscrits par des hommes, qui ont successivement adulé Robespierre, Bonaparte, les Bourbons, et qui, pour de l'argent et des places, encenseraient simultanément Saint Michel et Satan. Mais je remarque que ces pétitions, contre les Catholiques, étant peu nombreuses, elle n'exprime pas le vœu national au lieu que celles qui sont dirigées contre la traite des Noirs ont recueilli des millions de signatures. Il serait vraiment curieux de savoir s'il a des hommes qui, par une contradiction plus étrange, ont à la fois voté pour la liberté des Africains et l'esclavage des Catholiques, et à quelle classe de société ils appartiennent. Il est affligeant qu'un homme aussi recommandable que Porteus, évêque de Londres, et mériter ce reproche.

Quand, chez vous, on répète le prix injurieux et banal *no popery*, point de papisme, sous prétexte que l'église établie est en péril, on peut croire qu'il y a, sinon suggestion, au moins connivence de la part du clergé, qui craint l'invasion de ses dîmes, de ses bénéfices ; de la part surtout des titulaires d'évêchés, doyennés, prébendes, etc. et de ceux aspirent à leur succéder. Le clergé anglican, distingué par ses talents, à des titres incontestables à l'estime, mais peut-on ne pas remarquer avec douleur que la concession des droits de cité aux catholiques trouve beaucoup d'antagonisme dans le clergé, et particulièrement sur le banc des évêques, sauf quelques exceptions ? Les noms honorables de Watson et de Bathurst, se présentent sous la plume. Un Français a droit de faire ses observations, quand il a constamment plaidé la cause civile de toutes les sectes qui dans son pays étaient condamnées à exhérédation politique.

L'Eglise Anglicane est une de celles qui ont le plus d'affinités avec l'église catholique : c'est un fait bien développé par le duc de Sussex, dans un très bon discours en faveur de l'émancipation. Mais quelque divisées que soient entre elles les sociétés protestantes, toutes se réunissent contre la tige dont elles sont des branches séparées il semble qu'elles aient pour dogme commun l'aversion contre cette Eglise Catholique, qui, traversant les siècles, élève sa tête majestueuse au milieu des sectes qu'elle voit successivement naître et s'écouler autour d'elle.

Si l'Eglise Anglicane court des dangers, c'est plutôt par les sociétés nouvelles qui, dans son sein, ont pris, de nos jours, un accroissement prodigieux, à tel point que lord Sydmouth, ministre et membre du conseil privé, craint que bientôt l'Angleterre ne soit réduit à n'avoir plus qu'un *établissement nominal* pour son église et un *peuple sectaire*.

Ses observations jettent de la lumière et peut-être amèneront-elles une décision, sur un point agité par vos publicistes, *les avantages et les inconvénients d'un établissement civil pour un culte quelconque*. Des institutions de ce genre pouvant être en faveur de l'erreur comme de la vérité, dans le premier cas, elles ne font comme prêter aux mensonges des appuis humains, dont la vérité n'a pas besoin : fils du ciel, elle triomphe par des moyens dignes de sa céleste origine. Que ses ministres pénétrés de leurs devoirs, unissent toujours à la solidité de l'instruction, l'efficacité du bon exemple, qui est le premier des prédicateurs, ils feront des conquêtes réelles, tandis que l'Inquisition et les Dragonnades ne feront jamais que des hypocrites.

Ainsi, malgré tant d'efforts pour neutraliser ou du moins atténuer l'influence de l'Eglise Catholique, dans les possessions de la Grande-Bretagne ; malgré ses instructions secrètes, envoyées de *Carleton-House*, le 22 octobre 1811, au gouverneur du bas Canada, où l'on recommande de substituer des ministres Protestants aux prêtres catholiques, dans les missions indiennes, si ces pasteurs catholiques se distinguent de plus en plus par l'étendue des lumières et la régularité des moeurs ; s'ils rivalisent avec leurs frères protestants dans l'attachement à la cause de leur pays ; si, comme chrétiens et comme citoyens, ils sont toujours les modèles des fidèles confiés à leurs soins ; après avoir forcé l'estime publique, l'estime forcera à reconnaître la légitimité de la réclamation, dans toute sa plénitude : peut-être n'est-elle pas très éloignée l'époque où la plupart des gouvernements admettront en principe que les droits civils et politiques, n'étant pas inhérents à la croyance, tout ce que peut l'autorité civile, relativement aux cultes, c'est d'empêcher qu'on ne les trouble et qu'ils ne troublent. En parlant de ce principe, on écarte l'interminable discussion qui a pour objet d'examiner si un acte de justice sera dégradé par des restrictions et si un gouvernement protestant exercera le *veto* sur la nomination des évêques catholiques.

Hors de l'église point de salut. Cette maxime invariable est dans ces derniers temps plus qu'autrefois un sujet d'accusation contre nous ; cependant les sociétés protestantes, dans l'origine, prétendaient chacune être aussi l'unique voie pour arriver au ciel. Calvin censurait amèrement les réformés de Francfort sur le Mein qui faisait baptiser leurs enfants chez les Luthériens ; les Luthériens condamnaient ceux d'entre eux qui se faisaient Calvinistes. Toutes ces sectes, devenues *latitudinaires* depuis que le zèle a fait place à la différence sont irritées de ne pas obtenir de l'Eglise catholique une réciprocité de concessions religieuses que, sur un point dogmatique, elles n'obtiendront jamais, parce que la vérité est une, et qu'il n'y a pas de route collatérale pour atteindre au même but. Je dirai donc à mon frère protestant : comme catholique, je te crois dans l'erreur, mon devoir est de te plaindre, de demander au Père des lumières qu'il t'éclaire et de te faire tout le bien qui est en mon pouvoir ; comme citoyens, nos droits sont égaux, et si, quand il s'agit par exemple d'élire à des fonctions civiles, je préférerais un catholique ignare et immoral à un protestant probe et instruit, cette partialité qui repousserait le mérite et qui trahirait les intérêts de la patrie, serait un crime.

Ici s'adapte parfaitement l'hypothèse établie dans le chapitre précédent sur la manière dont voteraient les Blancs à l'égard des Noirs, si tous avaient l'épiderme africain. Au lieu d'une église protestante appuyer sur un établissement créé et maintenu par un gouvernement et un parlement de la même religion, supposons l'inverse ; que penseraient MM. Duigenan, Musgrave et tout ce qui aujourd'hui se montrent les antagonistes des Catholiques ? Cette question équivaut, au syllogisme le plus pressant.

Beaucoup d'amis des Noirs dans les deux chambres se sont déclarés également admis des Catholiques, et comme exprimé un avis au Parlement, c'est parler à la nation et même à l'Europe, la publicité des débats les a signalés à l'estime publique. Il est dans le caractère anglais de procéder avec une maturité que nous appelons *lenteur* et qui contraste avec la précipitation française qu'on appelle, non sans raison, *étourderie*. Espérons qu'enfin la cause de la justice plaidée par l'éloquence, entraînera l'universalité des suffrages, et par un acte solennel réparera les iniquités accumulées pendant des siècles sur les Catholiques, sur les *Dissenters*, et même sur les *Juifs* ; ces derniers ont été moins vexés, soit parce qu'étant peu nombreux, ils offraient pour ainsi dire moins de surface à la persécution, soit parce qu'ayant avec le protestantisme moins de dogme commun que le catholicisme, ils ont échappé plus facilement à l'explosion de la haine qui se manifeste surtout contre une société religieuse dont on redoute la rivalité. Mais lorsque le milieu du siècle dernier, après leur avoir accordé, on leur ravit les droits de naturalité, cette privation aggrava le joug de leurs humiliations. Puisse arriver enfin pour les enfants d'Israël comme pour les Catholique, le jour désiré dont ils avaient entrevu l'Aurore !

Je n'ai pas la prétention de m'immiscer dans les détermination du gouvernement anglais ; mais qui pourrait contester à un étranger la faculté d'établir un parallèle entre la conduite de ce gouvernement sur la traite des Noirs et celle qui détient à l'égard des Catholiques ? L'identité de ma croyance avec valeur, fondée sur la conviction la plus intime, n'affaiblit aucunement la force de mes réclamations ; fussent-ils Musulmans ou Idolâtres, en priant le ciel de dessiller leurs yeux, j'invoquerais avec autant de ferveur la droiture des nations à laquelle les amis de la liberté on voué leur estime, à laquelle, pour l'accueil flatteur que j'en ai reçu, chez voué personnellement de la reconnaissance. Il est si affreux de haïr et de persécuter, si doux d'aimer et de faire le bien, si nécessaire d'être juste ! En appelant à la jouissance des droits de cité les portions d'elle-même qu'elle en avait exclues, l'Angleterre accroîtra sa

puissance et sa gloire ; cette dette acquittée sera reçue comme un bienfait, et ne fera couler que des larmes de joie, tandis que l'incendie de Washington arrache des pleurs de désolation à toutes les âmes sensibles.

Je remarque « et n'est-ce pas trop tard ? » Que peut-être on contestera la justesse du type de cet écrit. Épiloguer sur les accessoires pour faire diversion sur le principal, est une ruse polémique très usitée ; je puis néanmoins courir les chances d'une discussion grammaticale sur l'impropriété des termes.

Quoi que dans de temps moderne les Africains aient été spécialement l'objet du commerce infâme, appelé la *traite*, on ne peut restreindre l'acception de ce mot aux malheureux Noirs, puisque l'usage de voler acheter et vendre les hommes, s'est exercé contre des individus d'autres couleurs. De nos jours, un Français, fonctionnaire public à Chandernagor, faisait la chasse aux Bengalais et les vendait. Il eût continué cet horrible trafic si le lord Cornwallis n'eût fait saisir les cargaisons. On a imprimé dernièrement que des Irlandais, réduit à la misère ou débiteurs insolubles, sont de même transporter et vendu aux États-Unis. Les renseignements, obtenus sur cet article, attestent que les faits sont exagérés, que d'ailleurs cette espèce de traite n'a plus ; et certes, l'Irlande a bien assez de ces autres maux.

L'art très perfectionné d'asservir et de tourmenter les hommes, à des formes diversifiées à l'infini qui toutes peuvent se classer sous les dénominations de *traite* et *d'esclavage*. Peut-on appeler autrement la vente de ses régiments Hessois, dont les touchants adieux étaient répétés par les échos de l'Amérique ?

Quand, pour verser tous les fléaux sur les rives de l'Ebre, de l'Elbe et de la Vistule, des millions de Français, naguère arrivé à la puberté, étaient arrachés du sein de leurs familles éplorées ; quand la fureur des conquêtes proposait, et quand la lâcheté sanctionnait ces circonscriptions multipliées qui ont fait couler tant de sang et de larmes ; quand, pour faire leur cours au monarque, des préfets élevaient à un double et même un triple contingent, c'était la *traite* sous un autre nom.

Les princes jouent les provinces, et les hommes sont les jetons qui paient : on a tribu cette phrase à Frédéric, dit *le grand*, qu'un poète aimable et ingénieux a si bien désigné dans ce vers :

« on respecte un moulin, on vole une province »

Elle est de deux jours cette expression *dépensait des hommes* : elle ne pouvait mettre qu'au milieu du carnage.

Ces grands troupeaux qu'on appelle *nations* sont, pour la plupart, des objets de commerce. À peine la liberté trouve-t-elle quelques asiles dans des montagnes, des îles et des marais. Le despotisme étant sur le globe sont sceptre de fer. En Europe, on lui a cependant imposé quelque pudeur ; c'est un effet de la révolution française et du progrès des lumières qui ont fait pénétrer jusque dans les cours des idées saines ; de là sont résultés, entre autres l'autorité et la soumission, quelques arrangements qu'on pourrait appeler des abonnements politiques, et qui présage pour des peuples un état plus heureux ou moins désastreux. Déjà quelques-uns ont une représentation nationale ; mais plusieurs, contraint d'étouffer des plaintes, qui seraient punis comme cris de rebellions, et n'entrevoiant de remède à leur maux que dans l'excès même de ces maux, sont réduits à désirer que, momentanément, ils s'accroissent, et que la soit plus tendu, pour qu'enfin il se rompe.

De tous les apologues que nous ont laissé les fabulistes, la morale de celui par lequel débute le recueil de Phèdre, est, sans contredit, de l'application la plus constante et la plus générale ; cette lutte interminable de la force contre la faiblesse, est un problème tantôt demanderait vainement la solution à la philosophie. Platon, Timée de Locres et Cicéron, et avait entrevu le phénomène d'une dégradation primitive. Le christianisme a révélé le mot de l'énigme ; il épouvante le crime et concerne la vertu, en montrant, par de la les bornes de la vie, un tribunal auquel comparaitront les sacrificateurs comme les victimes ; mais loin d'interdire aux hommes les efforts qui, pour eux, pour leurs concitoyens et l'espèce humaine en général, peuvent amener un meilleur ordre de choses, la religion leur en fait l'injonction formelle.

On ne peut se dissimuler qu'une défiance assez générale, une guerre sourde existe entre ceux qui obéissent et ceux qui commandent, quand ceux-ci veulent ne reconnaître que pour eux-mêmes que des droits à exercer, et ne voir chez un peuple que des devoirs à remplir. Il redoute, il repousse les hommes dont les opinions n'ont pas de souplesse, dont le caractère n'est pas malléable. Fergusson a très bien observé que le despotisme est doué d'une sagacité profonde, pour découvrir et à tirer ce dont il peut faire des complices. Il y a des individus qu'il aime et qu'il n'estime pas ; il en est qu'il estime et qu'il n'aime pas. Cette considération explique pourquoi certains gens obtiennent, sous tous les régimes, une faveur que d'autres ne désirent et n'obtiennent sous aucun.

Lorsqu'après s'être longtemps débattu dans les angoisses un peuple est aux abois, que peut-il pour sa délivrance ? Y a-t-il sur quelque mont Aventin attendre que, par la seule force d'inertie, il ait arraché à ses oppresseurs une transaction qui rende ses souffrances plus tolérables ; ou, comme les Américains, saura-t-il dérouler la charte de la nature pour élire ses droits, et déployer l'étendard de l'indépendance, portant l'inscription : *an appeal to heaven* ? Si le remède est mal appliqué, il ne fera qu'envenimer la plaie. La bonté d'une cause permet, sans doute, d'interjeter appel à la bonté divine ; mais la mairie de ton lorsqu'on a détourné le cours de ses faveurs pas un athéisme pratique, et une dépravation qui infecte tous les rangs de la société ? Dans la prospérité il est très commun de méconnaître la main qui répand les bienfaits, et ce n'est guère que dans les crises de malheurs que les hommes, que les peuples élèvent leurs regards vers le ciel pour y trouver un consolateur. Preuve évidente, qu'ils sont du plus communément par la crainte que par l'amour.

Quand on étudie la nature de l'homme, on entrevoit une distance énorme entre ce qu'il est et ce qu'il pourrait être. Quel progrès feraient l'agriculture, l'industrie, les sciences, l'éducation, si on leur consacrait seulement la dixième partie de ce que coûtent des guerres ruineuses, une représentation fastueuse est un luxe dévorateur ? En France il y a peut-être deux cents villes ou, depuis quinze ans, des réceptions de prince, des décorations théâtrales, des arcs triomphaux et des fêtes ont coûté plus d'argent qu'il n'en eût fallu pour fonder des écoles, nourrir les pauvres et approvisionner les hôpitaux. Ah ! Si les chefs des nations connaissaient la véritable gloire et leurs vrais intérêts, que des efforts pour élever les peuples à tout ce qui est grand, pure et sublime !

Le caractère européen a besoin d'une trempe nouvelle ; en lui conservant toute la fougue de la bravoure militaire, une civilisation mal dirigée l'a dépouillé du courage civil : à ce malheur (et s'en est un grand,) on ne peut remédier qu'en reprenant pour ainsi dire la société dans ses éléments, en travaillant à rendre meilleur la génération naissante et celles qui vont atteindre la puberté. Le fils capital de l'éducation moderne, c'est de négliger le cœur en cultivant l'esprit, de faire beaucoup pour l'un et presque rien pour l'autre ; alors que les talents qui devraient seconder les bonnes mœurs, deviennent des armes contre elles. N'espérons pas d'ailleurs que jamais les moeurs puissent fleurir, si elles n'ont la religion pour appui. Ce bon Plutarque disait avec raison qu'il serait plus facile de bâtir une ville en l'air que d'établir une société sans culte.

À cette réforme salutaire pourraient contribuer puissamment les hommes qui cultivent leur raison et particulièrement les écrivains, si par une sainte confédération ils travaillaient sans relâche à répandre des idées lumineuses, à inculquer des sentiments généreux. Quelques-uns se sont voués à l'ignoble métier de prêcher l'abjection au lieu de la soumission. Optimiste politique, décidé à encenser quiconque a le sceptre de la puissance, ils embouchent la trompette de la puissance, dès qu'à leurs yeux ont fait briller de l'or et des rubans ; mais il en est aussi qui, respectant la dignité de l'homme, abjurant les rivalités et les haines, sont dévorés du besoin d'être utiles, et sur lesquels reposent l'estime et la confiance publique.

Les poètes nous ont répété souvent qu'Astrée (la vertu) est remontée au ciel, et que la Vérité est redescendue au fond du puits. Cette fiction prend un caractère de réalité, quand on considère quel empire exercent le vice et l'erreur. L'énergie de la vertu et la défense de la vérité sont rarement impunies ; celle-ci d'ailleurs est réputée en France marchandises de contrebande jusqu'à ce qu'elle ait comparue à la douane de la pensée et obtenue son passeport à la censure dont le ciseau est court et taille arbitrairement. Si elle mutile cet écrit qui passera nécessairement sous ses yeux, du moins elle ne pourrait sans crime en accuser l'intention. Plus empressé de recevoir des conseils que d'en donner ; invoquant des lumières, parce que j'ai des miennes une juste défiance, citoyen paisible, j'ai cru devoir, en présence de deux nations trop longtemps divisées, plaider la cause de l'humanité et présenter le tribut de mes réflexions.

Sans la religion, les mœurs, la bonne foi, l'économie, un État n'aura jamais qu'une existence précaire. Ce sont là des vérités triviales ; mais peut-on répéter trop souvent qu'il n'y a pas d'autres moyens pour resserrer les liens entre les gouvernants et les gouvernés, identifier leurs intérêts et fonder le bonheur sur une base inébranlable ?